

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dix-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 6–10 novembre 2023

Questions administratives et financières

QUESTIONS FINANCIÈRES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Le présent document met en évidence les résultats financiers du Secrétariat depuis la 19^e session de la Conférence des Parties (CoP19, Panama, 2022) et fournit des informations sur les recettes et dépenses, du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2023, pour les deux fonds d'affectation spéciale de la Convention. Le rapport doit être lu conjointement avec le document portant sur les questions administratives (voir le document SC77 Doc. 10.1).

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2022

3. À la 19^e session de la Conférence des Parties (CoP19 ; Panama City, 2022), le Secrétariat a présenté son rapport sur les dépenses associées à son programme de travail chiffré pour les périodes allant jusqu'au 30 juin 2022. Ce rapport figure dans le document CoP19 Doc. 7.3, *Questions financières*.
4. L'annexe 1 du présent document donne des informations sur le budget de fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale (CTL) pour l'ensemble de l'année 2022. Sur un budget total de 6,7 millions d'USD, les dépenses totales, comprenant les dépenses d'appui aux programmes, se sont élevées à près de 6,6 millions d'USD, soit un taux d'exécution de 98 %.
5. Les changements les plus importants concernent les frais de personnel réels appliqués, qui sont supérieurs d'environ 150 000 USD au budget et comprennent le départ de deux membres du personnel (une personne P-5 à partir du 1^{er} janvier 2022 et une personne des services généraux à partir du 1^{er} juin 2022) et le paiement de leurs prestations accumulées. En outre, deux postes approuvés pour la période triennale et financés par le solde du fonds ont été entièrement imputés au budget principal. L'augmentation des dépenses au titre de la composante « personnel » est compensée par la baisse des coûts de la traduction des documents de la CoP19 et par une partie des paiements du personnel de la Conférence pour les services lors de la CoP19, qui n'ont été traités et payés qu'en mars 2023 et n'ont donc été comptabilisés que dans l'exercice suivant. En outre, plusieurs dossiers de passation de marchés concernant des équipements et des fournitures de bureau durables ont été suspendus en raison du solde de trésorerie disponible sur le Fonds d'affectation spéciale.
6. L'annexe 2 présente des informations sur l'état des contributions statutaires au 31 décembre 2022. Le taux de recouvrement global pour 2022 était de 90 % et comprend la contribution totale ou partielle reçue de 112 Parties pour 2022. Pour les années antérieures, un montant de 1 319 044 USD restait impayé au 31 décembre 2022.
7. L'annexe 3 indique les différents donateurs et leurs contributions aux activités spécifiques financées par le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités (QTL), un montant total de près de 7,3 millions USD a été déposé avant le 31 décembre 2022.
8. Comme indiqué dans le rapport à la CoP19, le Secrétariat a poursuivi son travail d'identification des domaines dans lesquels il est possible de réaliser des économies d'efficacité, et utilise désormais les

contrats de système global ou local du siège des Nations Unies, de l'Office des Nations unies à Genève (ONUG) et du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) pour :

- l'achat de plateformes en ligne par l'intermédiaire du siège des Nations Unies ;
- l'achat d'ordinateurs Lenovo par l'intermédiaire de l'ONUG ;
- l'achat de fournitures de bureau par l'intermédiaire de l'ONUG ;
- l'achat d'appareils et de services de téléphonie mobile par l'intermédiaire de l'ONUG ;
- l'achat de licences Adobe par l'intermédiaire du PNUE ; et
- l'achat de services Web par l'intermédiaire du PNUE.

9. En outre, grâce à l'efficacité de l'utilisation continue du manuel interne et des outils de traduction pour les documents de travail de la CoP19, le Secrétariat a pu réduire le coût global de la traduction à environ 120 000 USD pour les documents traduits en français (238 259 mots) et en espagnol (238 509 mots). Il convient de noter que le temps et le coût de transaction pour le membre du personnel ne sont pas pris en compte dans la réduction globale des coûts.

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2023 (au 30 septembre 2023)

10. L'annexe 4 fournit des informations sur le budget de fonctionnement du fonds d'affectation spéciale (CTL) pour l'année 2023 jusqu'au 30 juin 2023. Sur un budget annuel moyen total de 6,6 millions d'USD, les dépenses totales, y compris les dépenses d'appui aux programmes, se sont élevées à 3,5 millions d'USD pour les six premiers mois de l'année, soit un taux d'exécution de 54 %.
11. Au cours de l'année 2023, le Secrétariat a été en contact avec l'ONUG pour réduire davantage ses coûts d'équipement. Nous avons désormais conclu un contrat de location de matériel informatique pour le personnel, ce qui réduira le temps de transaction et les coûts d'approvisionnement, d'inventaire, d'entretien et d'élimination du matériel, car cela sera désormais effectué par l'ONUG. Le montant annuel de la location est conforme au budget approuvé pour le matériel durable.
12. L'annexe 5 contient des informations sur l'état des contributions non acquittées au 30 juin 2023. Le taux de collecte global pour les six (6) premiers mois de 2023 étaient de 44 % et comprenait la totalité ou les contributions partielles de près de 2,5 millions USD reçues de 83 Parties.
13. L'annexe 6 présente les différents donateurs et leurs contributions avec un total de 4,3 millions d'USD déposé au 30 juin 2023.
14. Des informations actualisées sur les dépenses et les contributions des deux fonds d'affectation spéciale pour la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2023, y compris des projections pour l'ensemble de l'année, seront fournies au début du mois d'octobre 2023, ce qui permettra de disposer de données plus actualisées pour l'année 2023. Les informations actualisées seront présentées dans les annexes 7 à 9.
15. Les comptes certifiés pour 2022 des deux Fonds d'affectation spéciale sont présentés aux annexes 10 et 11 (disponibles en anglais uniquement) et font partie intégrante des comptes certifiés du PNUE pour 2022. Les comptes certifiés définitifs pour 2022 devraient être publiés au cours du deuxième semestre 2023 et seront disponibles sur le site Web de la CITES.
16. Enfin, il convient de noter que des rapports trimestriels sont préparés et mis à la disposition des membres du Sous-Comité des finances et du budget sur la situation financière de la CITES en ce qui concerne les contributions et les dépenses pour les deux Fonds d'affectation spéciale. Ces rapports et les informations mises à jour peuvent être consultés sur le site Web de la CITES à la page – *Comment la CITES est-elle financée ?* – <https://cites.org/fra/disc/fund.php>

Droits d'inscription pour les organisations observatrices.

17. Suite aux informations fournies dans le rapport à la CoP19, sur la possibilité d'un examen plus approfondi de l'opportunité d'appliquer des frais d'enregistrement pour la participation aux sessions en ligne, le Secrétariat ne propose aucun changement au niveau actuel de la structure des frais d'inscription, compte tenu des coûts administratifs impliqués dans l'administration des revenus.
18. Les frais d'inscription perçus à chaque session de l'organe directeur sont enregistrés sur une subvention distincte dans le système de gestion Umoja de l'ONU et restent à la disposition des Parties à chaque session de la CoP. Au 30 juin 2023, le solde cumulé de cette subvention s'élève à 336 324 USD.

Recommandations

19. Le Secrétariat recommande que le Comité permanent :

- a) approuve les rapports sur les programmes de travail chiffrés pour l'année 2022 et pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2023 pour l'année 2023 ; et
- b) prenne note des autres informations fournies dans le rapport, y compris la proposition du Secrétariat de ne pas faire payer de frais d'inscription aux organisations observatrices pour les sessions en ligne.

Annexe 1 – Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2022 au 31 décembre 2022

Annexe 2 – Contributions au Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) au 31 décembre 2022

Annexe 3 – Contributions au Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) au 31 décembre 2022

Annexe 4 – Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2023 au 30 juin 2023

Annexe 5 – Contributions au Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) au 30 juin 2023

Annexe 6 – Contributions au Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) au 30 juin 2023

Annexe 7 – Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2023 au 30 septembre 2023

Annexe 8 – Contributions au Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) au 31 décembre 2023

Annexe 9 – Contributions au Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) au 30 septembre 2023

Annexe 10 – État des recettes et dépenses du CTL au 31 décembre 2022

Annexe 11 – État des recettes et dépenses du QTL au 31 décembre 2022